

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 7 novembre 2023

Equipe enseignante : Mmes Pernet, Caillat, Guers, Jauliac, Jolivet, Billard, Béget-Chapuis, Casset, Valois, Rivière, Plaçais, Foucher, Millet

Municipalité : M. Dyen, maire ; Mme Diot-Pinorini, adjointe aux affaires scolaires ; M. Raymond, responsable des services techniques et périscolaire

DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) : M. Fantin

Parents d'élèves délégués : Mme Boutet, Mme Gautier, M. Beaud, Mme Borot, Mme Couttenier, Mme Gaudry, Mme Roux, Mme Piochelle

Excusés : Mme Jay, Mme Bigey (psychologue scolaire), M. Pierre (Inspecteur de l'Éducation Nationale)

Secrétaires : Mme Guers (enseignante), Mme Roux (Parent délégué)

Présidente : Mme Pernet

I) Installation du nouveau conseil d'école

- Les membres du conseil d'école sont :
 - La directrice, présidente du conseil
 - l'ensemble de l'équipe enseignante (y compris un membre du RASED et les remplaçants),
 - l'EN (Inspecteur de l'éducation nationale)
 - le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale)
 - le maire ou son représentant et un de ses adjoints
 - les représentants des parents d'élèves élus, en nombre égal à celui des classes de l'école.
- D'autres personnes peuvent être invitées au conseil d'école avec voix consultative par le président du conseil (personnel périscolaire, AESH (assistant d'éducation pour les élèves en situation de handicap), Assistante d'éducation, professeur en langue étrangère...)
- Rappels réglementaires :
 - Fonctionnement du conseil d'école :
 - Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois qui suit les élections.
 - L'ordre du jour est adressé au moins 8 jours avant les réunions.
 - Après le conseil, le PV est affiché, mis sur le site et transmis par mail à tous les parents.
 - Rôle du conseil d'école :
 - Il établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.
 - Il donne son avis sur la vie de l'école, notamment :
 - les actions pédagogiques et éducatives,
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
 - Rôle des parents délégués :
 - Ils jouent un rôle de relais et de médiateur entre les parents et l'école.
 - Ils donnent leur avis et émettent des suggestions sur le fonctionnement de l'école, l'utilisation des locaux, la réalisation de travaux ou l'organisation du temps périscolaire. Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à rencontrer les représentants de la commune.
 - Ils sont présents au conseil d'école.

II) Compte-rendu des élections de parents d'élèves

- Nombre d'inscrits : 354
- Nombre de votants : 200
- Soit un taux de participation de 56.50% (pour information taux en 2022-2023 : 53,35% ; taux en 2021-2022 : 52,82%)
- Résultats du vote : 6 sièges pour l'ALPI, 2 sièges pour J'aime mon école

III) Fonctionnement de l'école

a) Présentation de l'école

- Nombre total d'élèves : 209
- Nombre de classes : 8 + dispositif ULIS
- Nombre d'enseignants : 14

CP	CP/CE1	CE1	CE1/CE2	CE2
Mmes Guers Et Jay	Mme Jauliac	Mmes Rivière et Pernet	Mme Casset	Mmes Billard et Chapuis-Béget
24 élèves	22 élèves (13 CP et 9 CE1)	25 élèves	24 élèves (10 CE1 et 14 CE2)	27 élèves

CM1 / CM 2 A	CM1 / CM 2 B	CM1 / CM 2 C
Mme Caillat	Mme Jolivet	Mme Valois
28 élèves (13 CM1 et 15 CM2)	31 élèves (15 CM1 et 16 CM2)	28 élèves (13 CM1 et 15 CM2)

Madame Valois, ayant de nouvelles missions, sera à mi-temps dans sa classe à compter du 06 novembre. Madame Foucher assurera le deuxième mi-temps.

b) Règlement intérieur

- Modification (en gras) des articles 4 et 5 :

Article 4 :

En cas d'absence prévisible, la famille informe la directrice au plus tard une semaine avant et en précise le motif. Selon le motif, la directrice transmettra la demande d'autorisation d'absence ~~au Directeur Académique des Services~~ à **l'Inspecteur** de l'Education Nationale (~~Dasen~~). L'enseignant de la classe n'est pas tenu de donner, à l'avance, le travail scolaire que l'élève va manquer pendant cette période d'absence, en particulier lorsqu'elle n'est pas accordée officiellement.

Article 5 :

En cas d'absences répétées d'un élève, justifiées ou non, la directrice de l'école engage un dialogue avec les parents. Lorsqu'un enfant est absent au moins 4 demi-journées par mois sans motif légitime ni excuses valables, malgré les relances effectuées par la directrice de l'école, ~~le Dasen~~ **l'Inspecteur de l'Education Nationale** adresse un avertissement aux parents et leur rappelle les sanctions pénales qu'ils encourent.

Article 28 :

Voir règlement interne au périscolaire sur l'espace **famille citoyen** de la mairie de Saint-Alban-Leysse.

- Ajouts (en gras) dans les articles 8, 9 et 14 :

Article 8 :

[...]

Pour les personnes qui viennent régulièrement à l'école (parents **venant chercher leur enfant pour un suivi hebdomadaire**, professionnels, taxis,..), un badge d'ouverture de la porte d'entrée de l'école, leur sera fourni par la directrice. **Les personnes munies d'un badge s'engagent à ne pas faire rentrer de tierce personne dans l'école.**

Pour les enfants ayant un rendez-vous exceptionnel, une demande écrite doit être faite dans le cahier de liaison. L'enfant pourra alors être récupéré ou remis à ses parents à l'horaire indiqué par l'enseignant (horaire correspondant à la récréation, entrées et sorties par le portail côté Monument aux morts).

Article 9 :

[...]

Harcèlement à l'école : L'école s'engage contre le harcèlement. Si un élève est témoin ou victime de harcèlement, il doit en parler à un adulte de l'école qui déclenchera le protocole établi par le conseil des maîtres. Un numéro vert « stop harcèlement » est affiché dans l'école : 3020.

Article 14 :

Les personnes qui possèdent des animaux doivent les laisser à l'extérieur de l'école, tenus en laisse.

Une zone non-fumeur est mise en place devant l'école.

Article 18 :

L'usage du téléphone portable par les enfants est interdit dans l'enceinte de l'école et au cours de toute activité scolaire. **Tout objet connecté ou connectable est interdit.**

Article 27 :

Conformément aux instructions, une salle de rencontre ~~entre parents~~ **pour les parents élus** *peut être ouverte* dans l'école ou dans un local prêté par la mairie, **le cas échéant** aux heures de permanence indiquées en début d'année par les parents élus, en accord avec la Mairie et la directrice de l'école.

- Vote du règlement intérieur : le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

c) Sécurité à l'école

- Exercice intrusion : confinement le lundi 9 octobre ; exercice prévu où enfants et adultes étaient prévenus ; aucun souci pour les enfants
- Exercice d'évacuation incendie le 26 septembre : exercice prévu où tout le monde était prévenu ; bien déroulé sans panique ; un autre exercice sera effectué avant les vacances de Noël
- Un exercice PPMS risques naturels ou technologiques aura lieu dans l'année.

d) Travaux

- Remerciements à la mairie pour tous les travaux entrepris et à venir pour la rénovation de l'école : pose de stores BSO sur les petites fenêtres des classes de l'aile droite rez-de-chaussée ; pose de stores BSO dans la classe de Madame Caillat ; peinture des classes et ateliers prévue sur plusieurs années : deux classes de l'aile gauche et la salle des maitres ont été repeintes cet été.
- Rénovation énergétique : les diagnostics énergétiques de l'école ont été faits ; des préconisations ont été faites ; la rénovation énergétique de l'école est prévue dans les prochaines années, en fonction des budgets.

e) Budgets municipaux

- Budget année 2022-2023 : 52 euros par enfant pour fournitures scolaires, 72 euros pour les activités, 500€ de crédit pour bibliothèque et 200€ pour conseil des enfants.
- La même demande a été faite auprès de la mairie pour cette année scolaire. → la demande devrait passer au conseil municipal du 6 décembre.
- Demande d'un budget exceptionnel de 2 000 € pour acheter deux nouveaux ordinateurs pour l'ULIS → la demande sera faite lors d'une commission municipale

f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

- Réunion de présentation des comptes aux partenaires de l'école (ALPI, J'aime mon école, Comité des fêtes) le 15 septembre : approbation des comptes.
 - Les dons de début d'année et la vente des photos de classe ont permis de rapporter environ 2 000 euros à la coopérative. Cet argent permettra de financer des sorties et projets pédagogiques.
 - Le bilan de la coopérative (état du compte au 01/09/2023) a été présenté au conseil.
 - Comme l'an passé, le budget sera cogéré par le conseil des enfants, qui pourra demander des aides financières aux partenaires de l'école (APE) qu'il ventilera en fonction des projets. Le conseil des enfants a écrit une lettre aux deux associations par rapport au budget.
- Rappel : le conseil des enfants réunit les délégués des classes de CE2, CM1, CM2 régulièrement, pour discuter du fonctionnement de l'école.

IV) Communication

a) Parents/Enseignants

- . L'enseignante de votre enfant est votre première interlocutrice : quel que soit le problème, toujours commencer par s'adresser à elle.
- . Privilégier le cahier de liaison pour toute demande.

b) Parents/Direction

- . Privilégier les contacts par mail, plus simples
- . Disponibilités pour des rendez-vous les lundis et vendredis, jours de décharge

c) Parents/Mairie

- Communication par mail ou téléphone
- . Si problèmes ou questions, s'adresser au périscolaire : service.periscolaire@saintalbanleysse.fr ou 0479331357

V) Projets et vie de l'école

a) Projet des classes

- le courseton de l'école a eu lieu lundi 16 octobre après-midi (remerciements aux parents bénévoles)
- Cycle 2 (tous les CP, CE1, CE2) :
 - cycle piscine entre octobre et novembre – 3 800€
 - école et cinéma (3 séances) avec le cinéma Challenger – 2 000 €
 - projet autour des déchets et de l'environnement avec Grand Chambéry – 250 €

- CP, CP-CE1, CE1 et CE1-CE2 :
 - cycle patinoire en janvier-février (CP et CP/CE1) et en mars-avril (CE1 et CE1/CE2) – 2 900 €
- CE2 : sorties raquettes avec Dominique Pettelot – 1 200 €
- CP-CE1, CE1 et CE1-CE2 et CE2 : rencontre avec un auteur, Muzo – 600 €
- CM1/CM2 A, B, C :
 - ski nordique en janvier/février + journée Trappeurs – 6 800 €
 - projet patrimoine avec la ville de Chambéry (4 sorties prévues) et visite au Musée Savoisien – 1 900 €
 - projet chemins de la mémoire – 1 200 €
- CM1/CM2 B : Montagne et science – 60 €
- CM1/CM2 B, CE2, CP et CP/CE1: Projet avec des étudiants STAPS en sport ; 3 séances ont eu lieu autour de l'orientation ; 6 autres séances sont prévues au printemps.

b) Projet d'école

Projet présenté au conseil.

c) Présentation des actions de prévention en particulier le plan de lutte contre le harcèlement

Inscription de l'école dans le programme pHARe (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école).

Présentation du plan de lutte contre le harcèlement aux membres du conseil d'école.

Rappel du numéro vert : 3020

Participation des classes à la journée contre le harcèlement (9/11) : travail en classe, exposition en BCD

d) Accueil périscolaire

Questions des parents d'élèves ALPI concernant le périscolaire :

- Pour aller plus loin que la journée de repas végétarien, y a-t-il des réflexions sur des menus complets alternatifs de type végétarien ? → Le Fontanil propose une alternative poisson/œuf pour ceux qui ne mangent pas de viande. Un self devrait voir le jour dans les années à venir, proposant peut-être plus d'alternatives.
- Est-il possible de diffuser les menus prévus par le Fontanil, 1 semaine à l'avance avec les allergènes de chaque repas, comme cela est prévu par le cadre légal, pour permettre aux enfants sous PAI de s'adapter et de participer comme les autres aux repas collectifs ? → la liste doit être mise sur le site ; M. Raymond va vérifier si cela est fait. La Mairie rappelle que les menus peuvent changer en dernière minute et que l'on ne peut garantir qu'il n'y ait pas de traces d'allergènes dans les aliments. Les familles avec PAI pour intolérance alimentaires sont invitées à se rapprocher de la mairie.
- Est-il envisageable de mettre en place une inscription à la garderie du soir (pour plus de sécurité vis-à-vis des enfants) ? → Système très compliqué, non souhaité par la mairie et l'équipe enseignante, gestion très lourde.
- Est-il possible de mettre en place un système de communication entre le périscolaire et les parents pour faciliter les échanges en direct ? → les parents peuvent téléphoner à la mairie ou discuter avec le personnel en présentiel en entrant dans la cour. Rappel du périscolaire : pas de retour dans l'école pour les parents ou les enfants sur le temps périscolaire.
- Tarifs périscolaires : de nombreux parents sont mécontents sur la hausse qui a été faite sur les tarifs cette rentrée alors que le service rendu n'est toujours pas à la hauteur. Malgré les échanges qui ont déjà eu lieu, pouvez-vous compléter les explications (tarifs extérieurs inférieurs à certains QF des administrés, très gros écart entre les 2 tranches extrêmes, ...) ? Pour diminuer le coût, certains parents aimeraient avoir la possibilité que leurs enfants puissent apporter leur pique-nique. Est-ce une proposition envisageable pour la mairie ? → Pas de hausse des tarifs depuis de nombreuses années ; choix de rajouter des tranches supérieures afin de ne pas impacter les familles les plus en difficulté ; chaque personne s'étant manifestée auprès de la mairie a été reçue ou a reçu un courrier de réponse ; pique-nique inenvisageable.
- Où en est-on du projet périscolaire en collaboration avec la FOL ? Nous avons toujours les mêmes remontées de problèmes (cartons rouges, lancement de cartable par les encadrantes, punitions inadaptées, ...). Nous souhaitons que la mairie agisse dans le sens des préconisations faites dans le diagnostic. Par ailleurs, nous n'avons toujours pas le déroulé du temps périscolaire promis l'année dernière. Pouvez-vous nous le transmettre ? → le contact avec la FOL a pu reprendre : un entretien FOL/Mairie est prévu fin novembre ; M. Raymond transmettra un déroulé du temps scolaire dès que les équipes seront stables.

VI) Parcours de l'élève

a) Evaluations des élèves

- . Evaluations nationales en CP, CE1 et CM1 en début d'année (un retour a été fait aux familles)
- . Evaluations nationales CP en janvier.
- . Des évaluations régulières par les enseignants.
- . Mise à disposition du LSU (livret scolaire unique) pour les parents via educonnect ; LSU rempli par semestre.

b) Dispositifs d'aide : présentation du RASED

. Mme Millet-Berclaz, maîtresse E, prend en charge les enfants en difficulté sur le temps scolaire. Elle intervient, sur demande des enseignants sur le secteur suivant : St Alban, Thoiry , les Déserts et St Jean D'Arvey. Les parents sont toujours prévenus si leur enfant est pris en charge par Madame Millet-Berclaz.

. Mme Bigey, psychologue scolaire, a son bureau sur Saint Alban Laysse, mais s'occupe d'un large secteur (17 écoles). Elle intervient auprès de certains enfants en accord avec leurs parents. Elle mène des bilans, des entretiens, travaille sur les orientations (SEGPA, ULIS...).

c) Dispositions et modalités d'enseignement des langues vivantes

. Chaque enseignant fait de l'anglais au sein de sa classe. Pas d'intervenant financé par l'Education Nationale cette année.

. Une programmation des compétences à développer en anglais a été faite au sein de l'école.

d) Modalités de l'inclusion des enfants en situation de handicap

. Inclusion dans les classes des élèves reconnus en situation de handicap par la MDPH (Maison Départementales des Personnes Handicapées)

. Adaptations quotidiennes par les enseignantes.

. Aide possible des AESH (assistant d'éducation pour les élèves en situation de handicap) : 4 AESH sur l'école dont une sur l'ULIS, tous les enfants notifiés bénéficient de la présence d'un-e AESH, mais n'ont pas toutes leurs heures. Il manque actuellement plus de 20h d'AESH.

. Interventions d'éducateurs, d'enseignants, d'orthophonistes... de SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) ou d'ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique)

e) Structures spécialisées : présentation de l'ULIS

Présentation du dispositif ULIS TFM (Unité locale d'inclusion scolaire, Troubles des fonctions motrices) : Mme Plaçais est coordonnatrice de ce dispositif qui accueille des élèves en situation de handicap. Ceux-ci sont inclus dans leur classe d'âge et viennent dans le dispositif ULIS pour recevoir un enseignement adapté à leurs besoins. 10 élèves bénéficient du dispositif ULIS cette année et 1 élève est en scolarité partagée (Centre d'Education Motrice).

Une AESH collective est présente sur l'ULIS et accompagne notamment les enfants sur les temps d'inclusion.

VII) Questions des parents d'élèves

a) Concernant l'école :

ALPI

- Quel est l'effectif ? Nous avons acté la subvention à 10€/élève.
→ 209 élèves, merci pour cette subvention.

- Pour rester dans la bonne dynamique du spectacle de musique de la fin de l'année dernière, l'équipe enseignante est-elle partante pour contribuer à l'organisation d'une fête d'école (présentation du travail des élèves en cours d'année, ...) ? L'ALPI aimerait organiser ce temps festif pour les enfants avec la participation des enseignants.
→ Les deux associations peuvent faire une fête d'école si elles le souhaitent. Les enseignants souhaitant s'y rendre iront mais aucune obligation. L'équipe pourra éventuellement fournir quelques travaux pour une expo mise en place par les parents et sous leur responsabilité.

- Est-il possible d'organiser des photos individuelles pour l'année prochaine ?
→ Non, nous ne souhaitons pas faire cela au niveau de l'école pour l'instant. Cela sera peut-être à réfléchir dans les prochaines années.

J'aime mon école :

- Pourquoi avoir choisi de ne pas laisser entrer dans l'école les parents d'élèves de CP ? C'est une grande étape pour les élèves et les parents qui demande un accompagnement et une implication de tous.

→ Un temps d'accueil a eu lieu devant l'école où les parents ont pu échanger rapidement avec l'enseignante. La réunion d'informations a eu lieu la semaine suivant la rentrée. Pour les enfants comme pour les enseignants, la rentrée s'est déroulée calmement

- Sur le sujet du harcèlement qu'elles sont les actions prévues par l'école ? Allez-vous profiter de la journée nationale du harcèlement scolaire créée en 2015 pour en parler ?

→ voir point 5. C.

- Une fête de fin d'année peut-elle être envisagée avec les 2 associations et les enseignants ?

→ Les deux associations peuvent faire une fête d'école si elles le souhaitent. Les enseignants souhaitant s'y rendre iront mais aucune obligation

- Qu'est-il prévu pour le carnaval ?

→ Rien n'est prévu pour l'instant. Habituellement, cela est vu en conseil des enfants en lien avec le comité des fêtes.

b/ Concernant la mairie :

ALPI :

- Questions concernant le périscolaire

→ voir point 5. D

- Projet d'aménagement de la cour d'école : où en est-on de la réflexion sur le revêtement de la cour et sur l'utilisation de l'espace actuellement occupé par le centre de loisirs ? Des propositions intéressantes existent avec décathlon Pro pour les collectivités.

→ Végétalisation en cours : développement des plantes grimpantes ; mise en place de bancs prévue autour des arbres en fonction de leur pousse ; Revêtement sous les arbres : pas de revêtement correct proposé pour l'instant ; si besoin, une réunion avec les élus sera proposée.

- Est-il possible que la mairie nous fournisse une poubelle pour notre opération de recyclage ?

→ Oui

J'aime mon école :

- Projet d'aménagement de la cour d'école : où en est-on ?

→ Végétalisation en cours : développement des plantes grimpantes ; mise en place de bancs prévue autour des arbres en fonction de leur pousse ; Revêtement sous les arbres : pas de revêtement correct proposé pour l'instant ; si besoin, une réunion avec les élus sera proposée.

Les secrétaires : Madame Guers



Madame Roux



La présidente : Madame Pernet

